

13 04 2023  
17h17



## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 31 mars 2023

### Délibération CS 2023-02-05 - Transfert d'adresses du siège social et du service de gestion comptable

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 31 mars, à 14 heures.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Marans (Salle de la Caale),
Présents : 4	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 24 mars 2023.

#### Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur BOISSEAU Jérémy <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>

#### Etaient absents :

Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>
--	---

Le Président indique que l'article 5 des statuts du SILEC fixe le siège de l'établissement à la Communauté de Communes Aunis Atlantique, 113 Route de La Rochelle à Marans (17230). Or la Communauté de Communes Aunis Atlantique est amenée à déménager ses locaux sur la commune de Ferrières (17170) à compter du 5 avril 2023 à l'adresse suivante : 200 Rue de la Juillerie.

13 04 2023

Le SILEC étant hébergé dans les locaux de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, il va devoir suivre ce déménagement ce qui implique une modification de l'adresse de son siège comme prévu dans les statuts du Syndicat.

L'Article 5 précise que le siège de l'établissement **pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Comité Syndical**. Le siège du SILEC sera désormais au 200 Rue de la Juillerie, FERRIERES (17170).

Les réunions du syndicat se tiendront au siège ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres dudit syndicat ou encore dans tout autre lieu approprié en fonction de l'ordre du jour.

Par ailleurs, l'article 16 relatif à la comptabilité précise :

« Les règles de comptabilité publique sont applicables.

Les fonctions de receveur du syndicat sont exercées par le Comptable des Finances Publiques du canton de Marans à Courçon. »

Or, la restructuration des territoires a amené à la création d'un service de gestion comptable (SGC) basé à Ferrières (17170) qui assure désormais le suivi comptable du SILEC.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- acte le changement d'adresse de la Communauté de Communes Aunis Atlantique à compter du 5 avril 2023,
- autorise le Président à transférer, à cette même date, le siège du SILEC à la nouvelle adresse de la Communauté de Communes Aunis Atlantiques : **200 rue de la Juillerie – 17170 FERRIERES**
- entérine le fait que les fonctions de receveur du syndicat sont aujourd'hui exercées par le service de gestion comptable (SGC) à Courçon et suivront en mai au centre de Ferrières (17170).
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,  
Jérémy BOISSEAU

